



Location d'un appartement pour ma soeur

Par **yann26130**, le **11/08/2011** à **11:09**

Bonjour,

La situation de ma sœur est difficile, elle est atteinte d'une fibromyalgie et est dans l'incapacité de travailler. Elle touche une pension d'invalidité d'environ 700 € par mois. Elle vit actuellement en concubinage avec sa fille dans un appartement qui appartient à son concubin. Elle souhaite quitter cet homme et vivre avec sa fille.

Avec ses revenus, elle ne peut louer un appartement.

Nous avons décidé avec ma femme de l'aider en louant un appartement pour elle.

Comment pouvons nous louer cet appartement (colocation par exemple) afin qu'elle puisse obtenir un maximum d'aide ?

Peut-on déduire le montant de notre location de nos revenus ?

Merci de vos réponses.

Par **mimi493**, le **11/08/2011** à **13:43**

[citation]Avec ses revenus, elle ne peut louer un appartement. [/citation] mais si, en logement social, pas de problème. Par exemple

<http://www.dromeamenagementhabitat.fr/voir-nos-offres-de-location/>

Et elle aura dans les 350 euros d'aide au logement (qu'elle fasse la simulation sur le site de la CAF)

[citation]Comment pouvons nous louer cet appartement (colocation par exemple) afin qu'elle puisse obtenir un maximum d'aide?[/citation] impossible, si vous êtes sur le bail, alors elle ne sera censée ne payer que la moitié du loyer, donc n'aura que la moitié de l'aide au logement

[citation]Peut-on déduire le montant de notre location de nos revenus?[/citation] non, en aucun cas.

Par **yann26130**, le **11/08/2011** à **15:11**

Elle habite Toulon, et elle a fait de nombreuses demandes de logements sociaux depuis 3 ans.

Par **mimi493**, le **11/08/2011** à **22:49**

Comme elle ne travaille pas, elle peut partir vivre n'importe où, qu'elle fasse des demandes dans des départements moins cotés, plus ruraux (certains ont pas mal de HLM vides et même des maisons)

Au niveau du var, qu'elle voit en montant, le haut pays est moins cher.

Par **mimi493**, le **23/08/2011** à **18:30**

Hélas, ça ne se passe plus comme ça depuis la loi interdisant de prendre une caution avec une assurance.

Avant, les revenus de la caution était pris en compte pour obtenir l'assurance, ça réglait bien des soucis.

L'idée est aussi de proposer la GRL au bailleur.